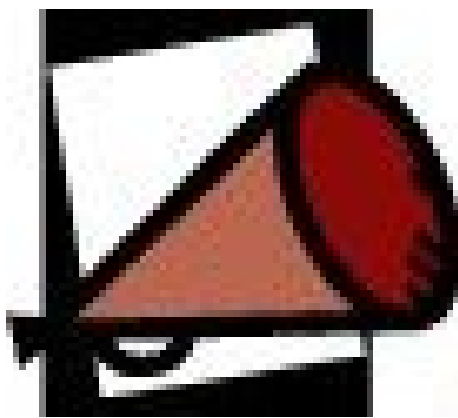


<https://www.pressegauche.org/Le-guichet-d-acces-pour-un-medecin-de-famille-10-facons-pour-vider-le-GAMF-sans>



Le guichet d'accès pour un médecin de famille : 10 façons pour vider le GAMF sans parler de rémunération



- Politique québécoise - Santé -
Date de mise en ligne : mardi 2 novembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

L'amélioration de la prise en charge ne passe pas obligatoirement par la renégociation de la rémunération. Il existe beaucoup d'autres solutions, telles que :

- 1- Diminuer le nombre de visites nécessaires aux médecins de famille en permettant aux patient.es un accès couvert par la RAMQ aux soins d'autres professionnel.les.
- 2- Mieux financer les campagnes de prévention et d'éducation en santé publique afin de prévenir et de diminuer la prévalence de certaines maladies chroniques.
- 3- Favoriser l'adhésion des médecins de famille à la RAMQ, et instaurer des campagnes de prévention contre la désaffiliation des médecins de famille.
- 4- Offrir des services de télémédecine couverts par l'assurance-maladie dans des contextes appropriés par des médecins de famille, diminuant ainsi le temps et l'organisation impliqués dans les déplacements de médecins de famille qui font du dépannage en région éloignée.
- 5- Légiférer afin de restreindre le nombre de visites non médicalement nécessaires qui sont demandées par les assureurs (par exemple afin d'avoir un billet de maladie pour une infection virale simple, les prescriptions pour soins psychologiques pour les assurances etc.).
- 6- Diminuer le temps alloué à la gestion de clinique assuré par les médecins en engageant des personnes compétentes pour le faire, laissant les médecins de famille se consacrer uniquement à du travail de diagnostic, de traitement et de suivi de patient.es.
- 7- Promouvoir la médecine de famille chez les étudiant.es en médecine, en revalorisant la profession dès l'entrée des étudiant.es en première année et ouvrir plus de places en résidence de médecine familiale.
- 8- Favoriser le travail des infirmier.es praticien.nes spécialisé.es et des pharmacien.nes afin que tous les suivis de patients ne soient pas nécessairement assurés par les médecins (par exemple pour le suivi de maladie chronique).
- 9- Garder la même masse salariale et augmenter le nombre de médecins de famille.
- 10- Informer le public/campagnes de sensibilisation sur la cessation des examens annuels/prises de sang etc et favoriser un accès aux cliniques sans rendez-vous pour la population n'ayant pas besoin de suivi longitudinal avec un médecin de famille.